

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite du Lac à Paul

Claude Duplessis ing

Bonjour,

Je suis ingénieur géologue résident de Québec, avec résidence secondaire au Saguenay, et le développement du projet minier d'apatite du Lac à Paul m'intéresse.

J'ai travaillé au développement de la ressource minérale en Phosphate de ce projet depuis 2008, soit il y a plus de 7 années déjà. C'est un gisement de classe mondiale de qualité produisant un concentré de grande pureté.

À mon avis, ce projet a le potentiel de devenir un camp minier opérationnel pour plus de 50 ans. Il est primordial pour la santé économique de la province et du Canada que des projets créateurs d'emplois et de richesse collective puissent être développés en région.

Prenons par exemple les gisements de Fer du Labrador et de Fermont associés à la Côte-Nord. Sans développement initial, ils n'auraient jamais pu voir le jour. Si l'on prend l'industrie de la transformation de la Bauxite en Aluminium au Saguenay Lac St-Jean, ceci a aussi créé de l'emploi et de la richesse collective depuis plus de 50 années maintenant. Ce sont des emplois de qualité à long terme. Oui, il y a les cycles des commodités avec des haut et des bas, mais les étrangers ne peuvent déménager la ressource et encore moins les barrages hydro-électriques.

Le projet du Lac à Paul, avec ces ressources et réserves, présente une image de développement similaire. Il n'est pas un projet toxique au sens environnemental et de l'humain. Il est localisé en région éloigné, loin des centres urbains, et les rejets sont inoffensifs. Tout ça est à la condition que ce soit fait dans les règles de l'art, mais c'est ce que le promoteur et les autorités sont en train de démontrer.

L'implantation d'importantes nouvelles infrastructures de transport seront nécessaires à l'exportation du concentré. Les infrastructures actuelles (routes et ponts traversant le Saguenay) ne peuvent suffire pour supporter le transport du concentré envisagé.

Je comprends que des gens vont être impactés par ces nouvelles infrastructures. Je suggère de les compenser et de les relocaliser si nécessaire. Une mine se trouve où elle est et on ne peut la relocaliser. La voie Maritime Internationale est celle du Saint-Laurent et pour y accéder le Saguenay est de loin la meilleure option environnementale. Plus le transport par camion est long, moins c'est économique et plus dommageable pour l'environnement.

J'aimerais souligner le point que les grands producteurs mondiaux de Phosphate dans le monde sont des sociétés d'État et que celles-ci n'ont pas hésité à développer cette ressource pour le bénéfice de leur communauté et l'assurance d'une production agricole nécessaire pour nourrir la planète.

Selon moi le projet de développement du Lac à Paul est acceptable. Il devrait être autorisé et obtenir tout le support adéquat tant de la communauté et du gouvernement que des instances réglementaires et financières.

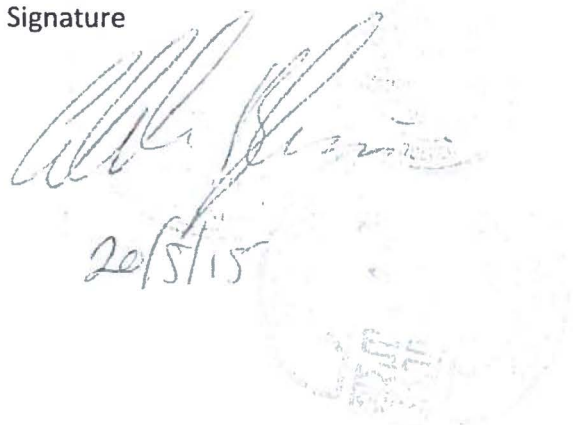
Il est temps que l'individualisme fasse place à nouveau au sens du développement pour la collectivité.

Par le dépôt de ce mémoire je demande au BAPE de faire une enquête indépendante sur les groupes de pressions environnementaux cherchant à bloquer le développement des projets créateurs d'emplois et de richesse collective au nom de l'environnement qui s'est élevé au titre de nouvelle religion. Qui les financent? Qui sont les groupes d'intérêt derrière ces organismes? Pourquoi ces « business » sont-elles encore considérées comme des organismes à but non lucratifs?

Je recommande l'approbation, par le BAPE, du projet dans sa forme actuelle.

Cordialement,

Signature



20/5/15

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and difficult to read. Below the signature, the date '20/5/15' is written in the same ink. There is also a faint, circular stamp or watermark visible in the background, but its details are not clear.